BULLETIN D'ADHÉSION 2025 DES MEMBRES EXTERNES



(pour l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025)

Peuvent adhérer au CAES de l'EX-SNEPC en qualité de membres externes:

Département :

Tél. portable. :

Adresse courriel:

les personnes ne pouvant être admises comme membres internes et qui désirent participer aux différentes activités du CAES dans l'année civile. Ces personnes doivent être présentées par un membre interne. Elles ne peuvent pas bénéficier des avantages sociaux qui sont réservés aux adhérents internes. Elles ne sont ni éligibles ni électrices aux élections des membres dirigeants le CAES.

MONTANT DE LA COTISATION (individuelle) 22 € par membre externe

Virement sur le compte CAES ou Chèque à l'ordre du CAES et à adresser au Ministère de l'Intérieur - CAES de l'ex-SNEPC - Place Beauvau -75800 PARIS CEDEX 08

RIB FR76 1100 6004 0024 5916 0361 946

En plus de ce bulletin, préciser le nom et prénom de l'adhérent externe sur le libellé du virement . Envoyez ce document sur mailto:adhesion.caes@gmail.com

NOM:

Prénom:

Adresse:

RÉGION:

Signature :

Votre acceptation à une activité vaut notification d'adhésion

□ NON